Pour limiter «les incidents» du Nouvel an, Compiègne impose un couvre-feu aux mineurs de moins de 16 ans

28/12/2021 à 10h52



La mairie de Compiègne a pris ce lundi un arrêté municipal interdisant la circulation de mineurs de moins de 16 ans non accompagnés dans certains quartiers de la ville pour la nuit de la Saint-Sylvestre. Objectif: lutter contre les violences urbaines.

L'arrêté est valable du 31 décembre, 22 heures, jusqu'au 1er janvier à 6 heures du matin.

Le maire espère ainsi amputer d'une partie de ses soldats les groupes qui s'attaquent aux policiers lors des nombreux épisodes de violences urbaines liées au trafic de drogues. Car lors de ces affrontements, des mineurs sont souvent interpellés en compagnie de plus âgés.

Du côté des habitants, la mesure semble diviser. Alors que certains trouvent « ce tour de vis » salutaire et « pédagogique », d'autres craignent que cela « ajoute de l'huile sur le feu » dans un contexte déjà explosif. « L'exception de certains quartiers peut être interprétée comme une sorte de ségrégation » en opposant les quartiers plus nantis et ceux

plus populaires, s’offusque Younes, qui conclut : « Donc soit un couvre-feu pour tout le monde, soit pas de couvre-feu du tout. »

Le Parisien